

Bulletin de la vie communale

Veaugues

juin 2016

N°7



Valgiciennes, Valgiciens,



Le premier semestre est terminé apportant les résultats financiers de l'an passé.

Le niveau de nos emprunts reste préoccupant et ce sont **41080 euros en capital et 20991 euros**

d'intérêts qui ont été payés en 2015, **le capital restant dû s'élève à 477 182 euros au 01/01/2016.**

Les dépenses ont été diminuées de 31 021 euros par rapport à 2014 permettant d'argumenter auprès de financeurs potentiels et des services préfectoraux **sur notre rigoureuse gestion.** C'est à l'issue d'une réflexion approfondie sur les projets à réaliser que le Conseil Municipal a dû se résoudre à augmenter les taux de taxes locales. Les dotations ont baissé en 2015 et baisseront encore en 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques augmente d'autant.

Pour le cabinet médical, les demandes de financement suivent leur cheminement administratif. La Communauté de Communes du Sancerrois a répondu favorablement, l'Etat par le biais de la DETR aussi.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration vont commencer, **levant ainsi l'interdiction** de tout nouveau raccordement. L'étude de révision du **zonage d'assainissement** est faite. Avant la fin de l'année, il faudra décider des **extensions possibles** en fonction des contraintes techniques et de **la charge financière** à supporter par les abonnés. Il sera indispensable de **construire une nouvelle station** en 2021. **1 euro du m³ d'eau assainie ajouté** au tarif aujourd'hui pratiqué pour compenser cette dépense. Selon le réseau supplémentaire raccordé, **une augmentation de 1,20 à 2,50 euros par m³** s'ajoutera à la précédente. Des choix devront être faits pour un **coût supportable** au plus grand nombre...

C'est avec impatience que nous attendons l'arrivée d'une nouvelle **secrétaire de mairie : Madame Céline Dagonneau** prendra ses fonctions le 1^{er} août. Le secrétariat sera ouvert au public tous les matins de 8 h 30 à 12 h 30 sauf le samedi. Avant la fin de l'année, l'Agence Postale communale sera également ouverte le lundi matin, tenue par Madame Dagonneau en parallèle du secrétariat. Par ailleurs et **pour plus de services publics**, les cartes d'identité, les commandes de tickets de cantine et garderie et diverses informations seront disponibles auprès des agents en charge de l'Agence Postale. C'est **l'avantage d'un même lieu** pour ces deux activités.

La tranche prévue de rénovation de l'éclairage est réalisée. Les lanternes les plus vétustes et consommatrices ont été changées. Reste pour le deuxième semestre, la mise en place de **nouvelles lampes dans le passage de la bibliothèque.** **La borne de recharge pour véhicules électriques** devrait être installée en juillet sur la place.

Les **économies d'énergie et le respect de l'environnement** sont les préoccupations majeures de notre époque. L'usage de produits phytosanitaires ne sera plus possible sur la voirie communale à partir du 1^{er} janvier 2017. Dans cette idée de développement durable, le conseil à opter pour des **tables de pique-nique en plastique recyclé**, installées près de la Grotte des Usages (entrée interdite par arrêté préfectoral de protection de biotope).

Je vous souhaite de profiter du beau temps dès qu'il se présente et demeure à votre écoute au quotidien.

Le Maire
Sophie Chestier

Séance du 29 janvier 2016

- **Avenir médical** : le bureau d'étude Thierry Cornille est retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de cabinet médical. Le montant estimé des travaux s'élève à 134 400 € HT. Des subventions seront demandées à l'Etat pour 23 850 €, au Conseil Régional pour 31 600 €, au Conseil Départemental pour 26 880 € et à la communauté de Communes du Sancerrois pour 25 530 €, le reste étant à la charge de la commune.

- **Restauration scolaire** : une convention sera signée avec l'ESAT de Veaugues pour la fourniture des repas au **prix unitaire de 3,60 € TTC à partir du 01.01.2016 contre 4,37 € les années précédentes**, avec un engagement d'utiliser des denrées de première qualité, bio et de production locale ainsi que de proposer du «fait maison».

- **Logement social** : Jacques Cœur Habitat est repris par l'organisme de HLM, France Loire. Le conseil municipal autorise le maintien de la garantie bancaire accordée initialement à Jacques Cœur Habitat à France Loire.

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement** : le RPQS est adopté, une attention particulière sera portée par le conseil sur les impayés et la détection des fuites, trop nombreuses.

- **Fonds de Solidarité Logement** : la commune participera en 2016, à hauteur de 500 € à ce fonds d'aides aux plus démunis pour le logement, l'énergie et l'eau.

Séances des 26 février et 17 mars 2016

- **Destination des coupes de bois de l'état d'assiette 2015 / 2016** : Conformément au schéma d'aménagement de la forêt communale, les parcelles n°12 D, 13 C et 13 D sont délivrées pour l'affouage.

- **Stationnement gratuit aux emplacements réservés pour la recharge des véhicules électriques** : la communauté de communes du Sancerrois a décidé de s'engager dans une démarche de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Une borne sera implantée à Veaugues sur la place. Pour se faire, la commune s'engage sur la gratuité du stationnement pendant deux ans, aucun stationnement payant n'étant envisagé.

- **Devis MEDIASELF maintenance informatique** : Le devis de l'entreprise MEDIASELF, d'un montant de 408,33 € HT, est accepté pour la maintenance des ordinateurs de la mairie, de l'école et de la bibliothèque.

- **Convention de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations communales** : une convention annuelle sera signée entre les associations et la commune selon les modalités tarifaires délibérées. Pour des raisons de sécurité, la cuisinière à gaz est hors d'usage. Ce matériel vétuste ne répond plus aux normes en vigueur.

- **Agence Postale Communale** : A partir du 01/04, l'agence postale sera ouverte du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30. Deux personnes assureront les permanences en alternance.

- **Secrétariat de mairie** : en raison du départ de la secrétaire et en attendant le recrutement d'un agent, les moments d'ouverture au public seront affichés sur place. Une convention est signée avec le Centre de Gestion du Cher pour l'intervention du secrétariat itinérant et avec la commune de Feux pour la mutualisation de son service. Les rendez-vous avec le Maire peuvent être convenus auprès de l'Agence Postale dont le bureau est installé en mairie.

Séances des 04 et 29 avril 2016

- **Compte de gestion et compte administratif du budget principal approuvés** : en 2015, pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 510 029,64 euros, celui des dépenses à 452 821,05 euros. En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 122 200,35 euros et les dépenses à 64 187,33 euros. L'intégration des reports de résultats de l'exercice 2014 conduit à affecter une partie du résultat du fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement à hauteur de 93 366,79 euros.

- **Taxes directes locales** : compte-tenu des projets en cours concernant l'aménagement d'un cabinet médical, la nécessaire mise en conformité électrique de la salle des fêtes, la rénovation de l'éclairage public et les impayés d'administrés, les taux sont augmentés de 2 % en valeur et ce malgré une grande rigueur de gestion, soit 20,18 % pour la taxe d'habitation, 13,77 % pour le foncier bâti, 28,11 % pour le foncier non bâti et 25,09 % pour la CFE.

- **Budget général 2016** : Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 601 056,97 euros, en investissement l'équilibre est présenté à 289 707,99 euros.

- **Compte de gestion et compte administratif du budget eau et assainissement approuvés** : en 2015, pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 94 550,35 euros et celui des dépenses à 99 638,65 euros. En investissement, le montant des recettes représente 22 415,86 euros et celui des dépenses 21 192,85 euros. L'affectation des résultats cumulés attribue 177 122,49 euros en recettes de fonctionnement et 18 374,32 euros en investissement.

- **Budget eau et assainissement 2016** : les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 361 508,13 euros. En investissement, l'équilibre est présenté à hauteur de 256 051 euros et tient compte des travaux indispensables à la station d'épuration.

- **Approbation de devis** : Concernant la sécurisation de la borne de prises des commerçants, pour un montant de 1 397,73 euros HT d'intervention Erdf et 1 912 euros de CITEOS, le changement de l'ordinateur de l'école pour 752,50 euros HT, le plan REVE pour 3 889,80 euros HT dans le passage de la bibliothèque, les travaux de régénération forestière pour 2 735,90 euros HT

- **Planche Godard** : En raison d'interventions extérieures répétées sur le mécanisme d'empellage communal portant

atteinte à la sécurité des habitants du bourg en cas de fortes précipitations par un risque accru d'inondations, il a été procédé à l'enlèvement soigneux du dispositif.

- **Activité accessoire** : Du fait de la nécessité d'avoir recours au service d'un secrétariat de remplacement en attendant le recrutement d'un agent, une activité accessoire est créée pour 10 heures par semaine.

- **Agence d'Ingénierie des Territoires** : l'adhésion est acceptée sous réserve de pouvoir réduire la cotisation à 0,20 euros par habitant, le montant de 1 euro étant difficilement supportable.

- **Comité Sancerrois Patrimoine Mondial** : Veaugues compte sur son territoire des coteaux viticoles en AOC et adhère à l'association de soutien à la candidature UNESCO du Sancerrois.

- **Compteurs jardin** : l'assainissement sera pris en compte dans la facturation de ces compteurs, exception faite de ceux qui sont éloignés et détachés de l'habitation.

- **Aire de pique-nique** : un aménagement est prévu auprès de la grotte des usages avec 3 tables en plastique recyclé. Des bancs métalliques seront également achetés et disposés dans le bourg en remplacement des équipements en bois abimés.

Séance du 17/06/2016

- **Fusion des communautés de communes** : Madame la Préfète a arrêté le périmètre de la nouvelle communauté de communes sur les limites du nouveau canton de Sancerre. Le conseil accepte ce périmètre et opte pour un nombre et la répartition des sièges basés sur l'accord local proposé.

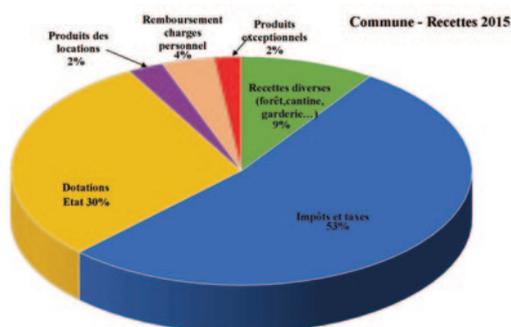
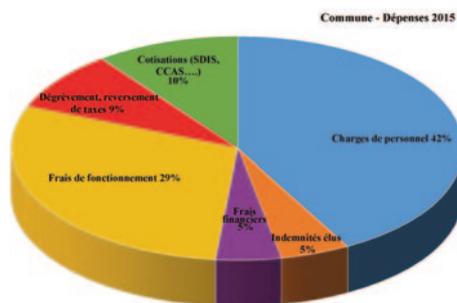
- **Décision Modificative Budgétaire** : il est nécessaire de procéder à un ajustement de 4 500 euros pour annuler un titre émis à tort en 2015 concernant une vente de bois.

- **Régime Indemnitaire du personnel** : les agents titulaires et contractuels peuvent bénéficier d'indemnités au regard de leur fonction exercée. Une indemnité d'exercice des missions de préfecture, IEMP, est mise en place pour la filière administrative.

- **Don** : l'association «la boîte à malices» a cessé son activité. Le solde du compte d'un montant de 557,35 euros est donné à la commune pour offrir aux enfants des animations dans le cadre des activités périscolaires.

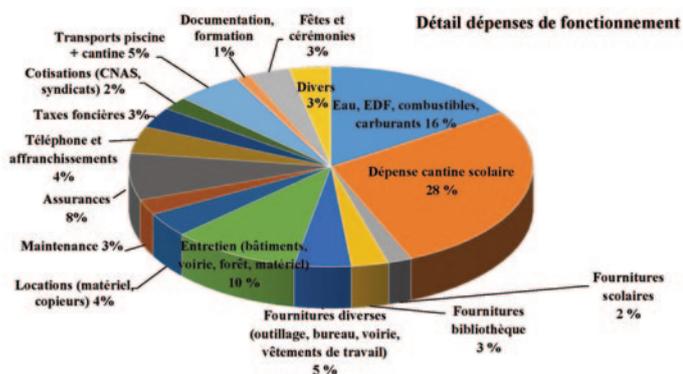
- **Devis** : des panneaux indicateurs du Centre de Secours seront achetés pour un montant de 52 euros HT pièce. Le chauffe-eau de l'atelier municipal sera remplacé par l'entreprise Millerieux pour 446,40 euros HT, pose comprise.

L'année 2015 en chiffres



DÉPENSES	En euros	
Charges de personnel	42 %	189 890
Indemnités élus	5 %	22 626
Frais financiers	6 %	20 991
Frais de fonctionnement	29 %	133 704
Dégrèvement, reversement de taxes	9 %	39 144
Cotisations (SDIS, CCAS, ...)	10 %	46 025
TOTAL		452 821

RECETTES	En euros	
Recettes diverses (forêt, cantine, garderie...)	9 %	48 139
Impôts et taxes	53%	269 945
Dotations État	30%	150 769
Produits des locations	2 %	12 625
Remboursement charges personnel	4 %	18 764
Produits exceptionnels	2 %	9788
TOTAL		510 030



DÉTAIL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	En euros	
Eau, EDF, Combustibles, Carburants	16 %	21 191
Dépenses cantine scolaire	28 %	37 006
Fournitures scolaires	2 %	2514
Fournitures bibliothèque	3 %	4000
Fournitures diverses (outillage, fournitures bureau, fourniture voirie, vêtements de travail)	5 %	6056
Entretien (bâtiment, voirie, forêts, matériel)	10 %	13 713
Locations (matériel, copieurs)	4 %	5 200
Maintenance	3 %	3 395
Assurances	8 %	10 091
Téléphone et affranchissements	4 %	5 814
Taxes foncières	3 %	4 466
Cotisations (CNAS, syndicats)	2 %	2 819
Transports piscine + cantine	5 %	7 032
Documentation, formation	1 %	1 599
Fêtes et cérémonies	3 %	4 322
Divers	3 %	4 486
TOTAL		133 704

Réalisation de la commune

Mutualisation secrétariat de Mairie et Agence postale en Mairie

L'Agence Postale est installée en mairie. Les locaux sont partagés avec le secrétariat permettant ainsi un travail mutualisé entre les services. Les agents en charge de la Poste assurent l'accueil, prennent les messages et peuvent délivrer les documents préparés.

Depuis le 1^{er} avril, deux personnes alternent à l'APC, Agence postale Communale de 9 h 30 à 12 h 30 : Magali Egrot les mardi et mercredi, Alexandra Lamy les jeudi, vendredi et samedi.



Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation le dimanche 24 avril 2016

Comme l'année passée, la messe cantonale en hommage aux victimes de la déportation lors de la Seconde guerre mondiale a été célébrée en l'église Saint Aignan de Veaugues, par le Père d'Aligny.

A l'issue de cet office religieux, la cérémonie se poursuit devant le monument aux morts autour duquel les porte-drapeaux, élus, pompiers et habitants, se rassemblèrent.

Mme le maire Sophie Chestier procéda à la lecture du message conjointement écrit par la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.), la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.), la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.) et l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.). En sont extraits les quelques lignes suivantes : *«En cette journée dédiée au souvenir de la libération des camps nazis de concentration et d'extermination, nos pensées vont d'abord vers les souffrances de celles et ceux qui y sont morts.*

Nous voulons aussi rendre hommage aux déportés qui, grâce à la solidarité face à la tyrannie, ont survécu malgré l'horreur de leur situation.

Sans équivalent dans l'Histoire, ces camps de la mort avaient pour principe la supériorité de la race aryenne et pour conséquence l'élimination de leurs opposants et l'éradication par des méthodes de mort industrielle de plusieurs millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

En 1946, le procès de Nuremberg, fondé en partie sur le témoignage des déportés a permis d'élaborer la notion juridique de crime contre l'Humanité, suivie en 1948 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies.



Les déportés pouvaient donc penser que les tragédies qu'ils avaient vécues ne se reproduiraient pas.

En ces temps d'inquiétude et de menace pour l'avenir de l'Humanité, il convient de dénoncer toutes les doctrines de haine, de racisme et toutes les violations des libertés fondamentales dont tout être humain doit pouvoir se prévaloir. Notre hommage d'aujourd'hui n'aurait pas de sens si nous ne prenions pas l'engagement de poursuivre la lutte pour la liberté et la solidarité entre les peuples, conquêtes fragiles qu'il faut défendre sans faiblesse.

C'est l'éducation aux valeurs civilisatrices de paix et d'humanité, l'enseignement de la morale de l'engagement et du devoir civique à l'école qui constituent les plus belles promesses de liberté, d'égalité et de fraternité en France et dans le monde».

71^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale le dimanche 8 Mai 2016



Au terme de la lecture par le Maire du communiqué de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, c'est à Jason Robin, le plus jeune des pompiers volontaires présents qu'est revenu l'honneur de prononcer

le message de la Fédération Nationale des Combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (CATM). Voici un extrait de son contenu : *«8 Mai 1945, la Victoire des Armées Alliées et Françaises sur le Reich nazi par une capitulation sans condition, mettant fin à cinq années de guerre totale en EUROPE.*

Moins d'un quart de siècle après la «der des der», ainsi dénommée par les valeureux Poilus rescapés de VERDUN, de la SOMME et d'ailleurs, la conflagration de la seconde guerre mondiale dépassa par son intensité autant et dans l'horreur des faits INNOMABLES : génocides programmés, déportations successives, massacres d'otages et de populations innocentes en violation totale des Droits de l'Homme et des conventions de GENEVE. (...)

La reconquête pour la Liberté fut longue, laborieuse et coûteuse en vies humaines. (...). N'oublions jamais les valeureux

soldats qui débarquèrent en NORMANDIE, en PROVENCE, en ITALIE, la Résistance Française, Forces Françaises Libres, intérieures et extérieures, tous les réseaux engagés dans cette lutte qui payèrent chèrement leurs actions de guérillas et de sabotages.

Saluons tous les militaires Alliés et Français et leurs chefs qui les menèrent à la victoire finale.

Rendons hommage aux combattants de la Liberté, héros connus et ignorés qui se sacrifièrent par milliers afin que les démocraties et leurs peuples recouvrent leur liberté. (...)

Que les jeunes générations n'ayant pas vécu ces périodes horribles s'en inspirent pour construire un monde en PAIX mais confronté

aux menaces d'extrémistes qui mettent en péril la sécurité des différentes parties du monde y compris dans notre pays. C'est en peuple uni et solidaire, dans un esprit patriotique, que nous devons faire face à ces menaces dans l'intérêt général et celui de la France».



Souvenir de la Tragédie du Four à Chaux du 19 mai 1944

Le 72^e anniversaire de cette Tragédie a été commémoré le samedi 21 mai 2016.

Jean-Michel Athomas, président de l'Association National des Anciens Combattants de la Résistance et Ami(e)s (ANACR du Cher) organisatrice de la cérémonie, remercie la présence de Yolande et Michel Léger, fille et fils de Marcel Léger. Dans son discours, il relate les terribles faits qui entraînèrent l'exécution de 8 Résistants ce jour-là puis d'un 9^e le 9 juillet 1944.

Madame le maire de Veaugues, Sophie Chestier, à son tour, rend hommage au courage exceptionnel de ces résistants qui ont payé de leur vie, leur engagement pour la liberté de notre Pays. *«Nous exprimons ici notre reconnaissance à ces résistants et à leur famille qui ont dû supporter ce sacrifice pour qu'une paix digne s'installe.*

Ces hommes à la vie apparemment ordinaire, prenaient des risques extraordinaires pour saboter et combattre. Qui étaient-ils ? Dans le registre des décès de Veaugues, en date du 19 mai 1944, les inscriptions témoignent de la violence du moment. Dans l'ordre des déclarations sont ainsi mentionnés :

Décédés vers 16 h au lieu-dit les Chevrières en bordure du chemin de fer économique :

- **Marcel Octave BREILLY**, 21 ans, charcutier, domicilié à la Tour de Neuvy-deux-Clochers, célibataire, corps reconnu par son père ;
- **Robert CORDIER**, 23 ans, mécanicien, domicilié à Rians, célibataire, corps reconnu par sa mère ;
- **Marcel Auguste LEGER**, 46 ans, mécanicien, domicilié à Veaugues, marié, père de famille, corps reconnu par son épouse ;
- **Albert Maurice JOULIN**, 22 ans, domestique de ferme, domicilié à Jalognes, célibataire, corps reconnu par son père ;
- **Joseph Lucien LAROCHE**, 21 ans, cultivateur, domicilié à Amigny, célibataire, corps reconnu par sa tante, ses parents étant décédés ;
- **Maurice Désiré JUTIN**, 21 ans, ajusteur, demeurant légalement à Suresne, célibataire, corps reconnu par sa grand-mère habitant Feux ;

Deux inconnus sont ensuite enregistrés, décrits physiquement et en attente de reconnaissance, ainsi :

- Individu de sexe masculin dont la mort est survenue aux chevrières, âgé de 22 à 25 ans, taille moyenne, cheveux châtain, sans moustache, vêtu d'un blouson treillis bleu, d'un pantalon de drap bleu marine, chemise bleue, chaussettes gris blanc, sans chaussure et blessé par arme à feu en région crânienne. Il s'agit d'Henri HASPALA, 19 ans, demeurant à Beffes et né à Marseilles-les-Aubigny. Son acte de décès est rectifié le 6 décembre 1945.

- Individu de sexe masculin dont la mort est survenue à la gare au moment de l'arrivée du train venant d'Argent, âgé de trente ans, taille moyenne, cheveux châtain, sans moustache, tête ensanglantée, vêtu d'un veston bleu marine, d'un pantalon velours marron usagé, chemise à carreaux fond marron, chaussettes en laine blanche, sans chaussure, blessé par arme à feu en région crânienne. C'est Antonio Francisco BALTAZAR, 30 ans, domicilié à Fourchambault et né au Portugal. La mention rectificative est apposée après jugement du 14 décembre 1944.

Le 9 juillet 1944, Camille Alexandre BERTIN est abattu au lieu-dit du Bois de la Manche en bordure de la nationale Bourges Sancerre. 29 ans, employé à la société générale du chemin de fer économique, demeurant à Crézancy, marié, corps reconnu par son père.



Ces inscriptions, ces descriptions nous imprègnent de l'horreur de ces moments et de l'angoisse vécue, angoisse vécue par les parents, angoisse vécue par les épouses, angoisse vécue par les enfants.

Nous tous ici connaissons le passé. Le devoir de mémoire est notre devoir et notre mémoire est collective.

Par cette connaissance de l'histoire nous prenons conscience de notre chance d'être libres, égaux en dignité et en droits dans une France démocratique. Il nous faut nous souvenir aujourd'hui des événements d'hier, résister encore et toujours pour que le futur se construise humainement et en paix.

A Veaugues, nous n'oublierons pas.»

La Chorale de l'école de musique de Sancergues interpréta plusieurs chants prolongeant l'atmosphère émouvante émanant des descriptions précédentes.

Souvenir du Centenaire de la Bataille de Verdun le 29 mai 2016

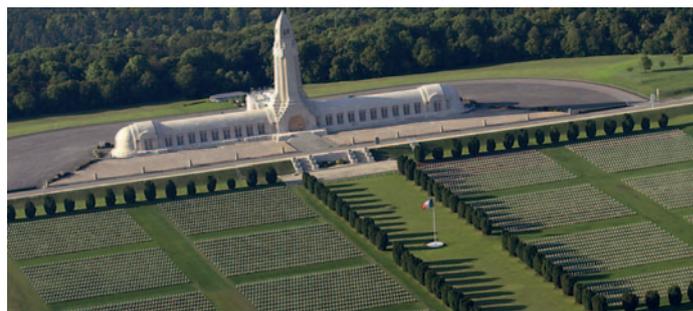
L'article sur la commémoration du 11 novembre du bulletin précédent, annonçait au travers des propos de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, qu'en 2016, des cérémonies commémoratives auraient lieu le 29 mai à Verdun dans la Meuse et le 1^{er} juillet à Thiepval dans la Somme. «*Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes*».

A Veaugues, il fut choisi de relayer la commémoration nationale de la bataille de Verdun du dimanche 29 mai 2016 par la diffusion de l'article suivant par le truchement du bulletin municipal. La bataille de Verdun dura dix mois, de février à décembre 1916. Trois cents jours et trois cents nuits de combats acharnés et effroyables pendant lesquels vingt-six millions d'obus soit 6 obus par m² ont été tirés faisant plus de 300 000 morts des deux côtés, plus de 1000 morts par jour.

C'est à l'ossuaire et à la nécropole de Douaumont, commune française située dans le département de la Meuse, région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, que la cérémonie s'est déroulée, présidée communément par le président français François Hollande et la chancelière allemande Angela Merkel. Plusieurs symboles forts marquent cette cérémonie : tout d'abord, rappeler l'importance de l'amitié franco-allemande et le **devoir de transmettre la mémoire** par la participation d'environ 4 000 jeunes des deux pays.

Les deux dirigeants ont aussi souligné dans leur discours la **nécessité de protéger la «maison commune» qu'est l'Europe**, fragile face «aux forces de la division» constitués par les différentes crises, gestion de la dette, sort des migrants, accueil des réfugiés,...

En effet François Hollande déclare : «*Notre devoir sacré est inscrit dans le sol ravagé de Verdun, il tient en quelques mots : aimons notre patrie, mais protégeons notre maison commune, l'Europe, sans laquelle nous serions exposés aux tempêtes de l'histoire*».



Ossuaire de Douaumont



Fresque réalisée à l'école élémentaire de Saint-Satur par des graffeurs pour la cérémonie intercommunale du Souvenir de Verdun

Vie des Associations

Le Souvenir Français - Monsieur Louis Perrin

Né en 1871, en Lorraine et en Alsace occupées, créé en 1887 par M. Niessen, professeur d'origine alsacienne, LE SOUVENIR FRANCAIS est une association reconnue d'utilité publique en 1906.

Ses missions :

- Conserver la mémoire des Morts pour la France et de ceux qui ont honoré notre pays par de belles actions,
- Veiller à l'entretien de leurs tombes et des monuments élevés à leur gloire en France et à l'étranger.
- Transmettre le flambeau du Souvenir aux générations successives.

Ses ressources proviennent essentiellement de la quête du 1^{er} novembre, des cotisations des membres adhérents et d'indemnités du Ministère des Anciens Combattants.

Son organisation comprend un président général placé à la tête d'un conseil d'administration et d'un comité directeur, un délégué général par département, et dans 60 pays, ainsi qu'un président par canton ou commune. L'association est placée sous le haut patronage du Président de la République.

Le Comité du Canton de Sancerre a pour Président M. Perrin, pour Trésorier et Secrétaire Mme Delair et pour Vérificateur aux comptes M. Janusz.

Ses réalisations : Le Comité œuvre dans toutes les communes du canton et contribue à l'entretien des tombes des Morts pour la France, des monuments du Souvenir Français et de nombreux autres monuments. Il assiste à toutes les cérémonies officielles. A titre d'exemple sur la période 2014 / 2015 12 tombes ont été rénovées (rejointoiment, blanchiment, nettoyage) à Jalognes. Pour la période 2015 / 2016 un repérage est en cours, parmi les tombes du cimetière de Veaugues, de celles qui nécessitent une réfection et qui n'ont plus de famille pouvant en assurer l'entretien.

Il participe également aux cérémonies officielles telles que le 8 mai, le 11 novembre, le Four à Chaux,...

Il existe 12 Comités dans le département.



La prochaine Assemblée Générale du Comité Cantonal se tiendra à la Salle des fêtes de Veaugues le 15 octobre 2016 à 15 h 00. Les membres présents seront disponibles pour répondre aux questions.

L'histoire de l'église paroissiale Saint-Aignan - Dernière Partie

Résumé des deux parties précédentes : En 1867, un ouragan ruine définitivement l'édifice dont la reconstruction a été estimée nécessaire dès 1864. Après translation du cimetière le 23 juillet 1875, l'emplacement de la nouvelle église est déterminé en 1886. L'Ancienne est démolie en décembre 1887 et les travaux commencent.

24 mai 1889 :

Le conseil décide de la vente d'un terrain propriété de la Fabrique de l'église et l'aliénation de la rente de sœur Elisabeth pour l'achat du mobilier de l'église

7 juillet 1889 :

Les travaux de l'église étant quasiment terminés, un contrat d'assurance est souscrit contre l'incendie et la foudre. La base d'assurance est fixée à 41000 francs pour l'église et à 20000 francs pour le clocher, le montant de la cotisation est de 41 francs et à cet effet un crédit est ouvert au budget supplémentaire de 1889.

10 septembre 1889 :

Le conseil approuve le travail sous réserve de vérifications et prie l'architecte de venir le plus rapidement possible exécuter les dites vérifications.

24 septembre 1889 :

L'architecte présente un décompte total de 67998,60 francs pour les travaux. Les conseillers demandent l'explication et la justification de la différence par rapport au devis primitif. L'architecte explique que ce surcoût est consécutif au changement de place de l'église. Le conseil refuse ce décompte.

17 novembre 1889 :

Afin d'atteindre la toiture de l'église et pouvoir faire procéder au nettoyage des chenaux, le conseil décide de l'achat d'une échelle pour un montant de 30 francs.

19 janvier 1890 :

Le conseil refuse le mémoire de réclamation de l'entrepreneur des travaux.

9 février 1890 :

Le paratonnerre a été installé pour un montant de 3000 francs, payé sur le crédit ouvert au budget supplémentaire.

16 mai 1890 :

Une nouvelle fois, le conseil refuse les décomptes des travaux produits par l'architecte et l'entrepreneur et demande à la préfecture la nomination d'un architecte pour effectuer un nouveau décompte.

8 février 1891 :

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 1891, le décompte des travaux s'élève à la somme de 66 201,84 francs. Ce décompte est approuvé par 7 voix contre 3. Le restant dû par la commune s'élève à la somme de 10 985,77 francs. Un secours de 8 815,26 francs est sollicité auprès des pouvoirs publics.

5 avril 1891 :

La demande de secours étant refusée par la commission départementale, le conseil fait appel de cette décision.

3 juin 1891 :

Le curé demande la pose de grillage aux vitraux de l'église pour une somme de 357,96 francs. Le conseil refuse cette demande.

15 août 1891 :

Le secours étant une nouvelle fois refusé, le conseil renouvelle sa demande au Conseil Général.

7 juin 1892 :

Un secours de 3 000 francs est accordé par le Ministère. La dette s'élevant encore à la somme de 6 790,28 francs, un nouveau secours de 6 000 francs est sollicité.

14 février 1894 :

Le solde des travaux s'élève à la somme de 5 950,28 francs. Une imposition de 2 centimes pour 30 ans à compter du 1^{er} janvier 1895 est votée. Pour le surplus une subvention de 4 058,28 francs est demandée au Ministère des Cultes.

4 juin 1894 :

Par courrier en date du 5 mai, la commune est avisée qu'un secours de 2 000 francs est accordé. La demande de subvention est réduite à 2 058,28 francs

30 août 1896 :

Le conseil est avisé qu'un secours de 2 000 francs est accordé pour solder la dette.

L'église est construite, le solde des factures payé, cependant aucune date d'inauguration de cet édifice n'est mentionnée dans les documents municipaux.



Saint Vincent, Saint Blaise

Dimanche 7 février 2016, Saint Blaise et Saint Vincent étaient mis à l'honneur par les agriculteurs et les vignerons de la commune pour un moment de partage et de convivialité. André Girard du village de Marcy, bâtonnier 2015, céda le bâton à Dominique Joulin de Voisy, pour l'année.

Après l'office religieux célébré par le Père d'Alligny, curé de la paroisse, et organisé par l'association Notre Terroir, Dominique Joulin menait le cortège sous le préau de la mairie où un vin d'honneur était offert par le Syndicat Viticole de Veaugues dont le Président est Nicolas Girard.

Ensuite 70 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour un repas dansant concocté par Festi'Veaugues. Entre deux danses, ils ont pu apprécier l'exposition de la collection d'étiquettes de vin de Monsieur Fouquet, membre de la confrérie de l'Ordre des Dignitaires de l'Etiquette en tenue ainsi que son épouse pour la cérémonie.



Randonnée pédestre du 13 mars 2016



Dimanche 13 mars 2016, Festi'Veaugues et l'APE du regroupement pédagogique Veaugues/ Vinon /Jalognes/ Gardefort ont organisé une randonnée pédestre avec 4 parcours fléchés : 3 km rando poussette, 7, 15 et 21 km. Sous un soleil printanier, plus de 230 randonneurs ont emprunté les chemins balisés, cette année 50 marcheurs de plus que l'année dernière.

Les circuits proposés ont permis de découvrir les nombreux chemins qui quadrillent le territoire communal.

Le grand circuit traversait les communes voisines de Vinon et Gardefort, et permettait de profiter des magnifiques points de vue sur le Sancerrois. Ces parcours étaient jalonnés de ravitaillements avec un maximum de gâteaux faits maison.

A l'arrivée, lors du verre de l'amitié les organisateurs étaient satisfaits et prêts à recommencer l'année prochaine.



Dîner dansant du 23 avril 2016

Festi'Veaugues a organisé une soirée berrichonne. Une centaine de personnes sont venues partager le pâté de pommes de terre servi par les membres de l'association. Les tables étaient dressées sous le chapiteau et la salle des fêtes était entièrement réservée à la danse.

Cette soirée était animée par «Duo Musette». Les valseurs, les amateurs de paso doble, de tango et de bourrée ont pu virevolter jusqu'à 3 heures du matin.

Concert Gospel du 11 juin 2016

Pour la seconde édition, Festi'Veaugues a invité le groupe de Gospel Groove pour un concert dans l'église Saint Aignan. L'association souhaite présenter un thème différent tous les ans. Cette année, les grands standards du gospel contemporain étaient à l'honneur. Plus d'une centaine de personnes ont bravé la météo bien médiocre pour la saison, et sont venues applaudir le chœur constitué d'environ 25 chanteurs amateurs confirmés, dirigé par Pierre-Gérard Verny, un spécialiste incontournable du Jazz vocal. Durant une heure et demi, sans entracte, le public a été conquis par le talent, le dynamisme et l'humour des choristes de Gospel Groove.



Manifestations prévues, à vos agendas

Organisateur

Municipalité

Festi'Veaugues

Amicale des pompiers

Manifestation et Date

Cérémonie du 14 Juillet

Marché du terroir et de l'artisanat le 7 août

Brocante vide grenier au stade le 13 septembre

Informations pratiques

Pharmacies de garde

Le 5 juin : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 12 juin : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 19 juin : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 26 juin : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 3 juillet : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 10 juillet : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 14 juillet : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 17 juillet : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 24 juillet : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 31 juillet : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 7 août : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Les 14 et 15 août : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 21 août : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 28 août : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 4 septembre : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 11 septembre : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 18 septembre : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 25 septembre : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 2 octobre : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 9 octobre : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 16 octobre : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 23 octobre : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 30 octobre : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à la porte de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique. Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

Agence postale communale : 02 48 79 26 21 (dans les locaux de la Mairie)

A compter du **1^{er} janvier 2017**, l'**usage de produits phytosanitaires est interdit sur le domaine public**. Ainsi les désherbants ne pourront plus être épandus sur la voirie. Une dérogation est attribuée au cimetière jusqu'au 01/01/2019.

La préservation de l'environnement, de la ressource en eau, des rivières et de la santé humaine est l'objectif de cette réglementation. Des solutions alternatives au désherbage chimique devront être trouvées : semis de fleurs annuelles colonisatrices, rénovation des surfaces pour limiter les interstices, paillage des massifs...

Au 1^{er} janvier 2019, ce sont les jardiniers amateurs qui devront opter pour de **nouvelles pratiques**.

Ramassage des ordures ménagères

Au rang des réflexions environnementales figurent les **tournées de ramassage des ordures ménagères**. En raison des coûts de camions toujours plus gros, de consignes de sécurité des personnels, de l'étroitesse de certaines voies et de l'impossibilité de demi-tour sur les espaces privés, le Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Résidus Ménagers de Léré-Sancerre-Vailly (SMICTREM) envisage **la mise en place de containers de regroupement** avant la fin de l'année. Le ramassage ne se fera plus en porte-à-porte dans les secteurs difficiles d'accès mais en un seul point. Seront concernés les lotissements, le chemin des Averdines, la rue des Champs Noirs, le chemin de Montauban, la rue du Moulin d'en Haut et à Voisy, le chemin du vieux Puits et la rue des Ouches.

Déchetterie de Vinon

Nouveaux horaires à compter du 1^{er} avril

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h.

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (**Nouveau** : ouverture le mercredi matin depuis le 1^{er} mars)

Samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

02 48 79 25 71

Logement pour les apprentis : où se loger pendant sa formation ?

La plate-forme e-logement vise à favoriser la réussite des apprentis de la Région Centre-Val de Loire, contraints de s'éloigner de leurs domiciles pour suivre leur parcours de formation. Des solutions d'hébergement temporaires sont mises à leur disposition sur ce site internet qui leur permet d'entrer en contact avec de potentiels hébergeurs.

Plate-forme e-logement : <http://www.logement.regioncentre.fr> (créée par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat)

Si vous avez un logement meublé, une chambre de votre habitation, un hébergement touristique disponible hors saison, contact au 02 46 10 37 08.

Agrilocal18 : s'approvisionner en circuits courts, une réelle opportunité pour les collectivités locales

Agrilocal18.fr est une plate-forme innovante de mise en relation des producteurs, transformateurs locaux et acheteurs publics.

C'est un service gratuit qui permet à l'ensemble des utilisateurs d'accéder à la commande publique pour l'approvisionnement de proximité.

Comment ça marche ?

Etape 1 : l'acheteur exprime un besoin

Etape 2 : les fournisseurs proposant ce produit sont prévenus par la plate-forme après géolocalisation

Etape 3 : les fournisseurs intéressés font leur offre en ligne

Etape 4 : l'acheteur relève l'ensemble des offres à la date convenue et fait son choix selon les critères établis (respect de la législation en matière des marchés publics) et valide sa commande

Etape 5 : le fournisseur livre et émet directement une facture auprès de l'acheteur

Le Cher adhère, comme 23 autres départements, à cette plate-forme depuis mars 2015.

Intempéries

Le 7 juin 2016, le niveau de la Planche Godard est monté très rapidement suite à de fortes pluies. Ce jour-là, à partir de 17 h, il est tombé 30 mm en 2 heures sur Epignol et Villedonée.

Le risque d'inondation du bourg a été limité par la suppression de la pelle. D'autres communes ont eu moins de chance cette année avec des précipitations torrentielles qui ont tout ravagé... personne ne peut arrêter l'eau...

